

CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2011.**

PROCES VERBAL

L'An Deux Mil Onze, le Dix-Neuf Octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 10 octobre 2011 par Monsieur Pierre VERDIER, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents :

MM. DAMEZ Olivier, BELLEGARDE Guy, BLANC Henriette, PAGES Gisèle, BLOT Edith, CAMOLESE Stéphan, JUAN Christophe, LAGANTHE René, LAURENS Eric, MAS Jean-Claude, ROLIN Claudine.

Absents excusés ayant donné procuration :

MM. CARME Oder à PAGES Gisèle, OULIVET Sylvie à LAGANTHE René, Marjorie LEYGOUTE à Pierre VERDIER.

Excusés :

MM. FEDERSPIEL Sylvie, LAADEL Fatiha.

Absents : *Monsieur BERNIAC Georges, Madame LEMOINE Lydie*

La séance est ouverte ce mercredi 19 octobre 2011 à 20H45, sous la présidence de Monsieur **Pierre VERDIER**, Maire en exercice.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du secrétaire de séance :

Proposition : Madame PAGES Gisèle (exprimés : 14 pour : adoptée)

Avant d'introduire les débats, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter deux délibérations. La première concerne l'attribution d'un marché complémentaire pour la mise en place de fourreaux sur le RD 13 et 631. La seconde permet de proposer des membres pour siéger, à compter du 1^{er} janvier 2012, à la commission intercommunale des impôts directs.

Accord à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à l'approbation du procès-verbal du 7 septembre 2011.

Délibération n° 1 : Reprise de concession

Il est indiqué par Monsieur le Maire que Monsieur ASPE, domicilié à Rabastens, est propriétaire de deux concessions au cimetière de Sainte-Quitterie et que par courrier en date du 19 juillet 2011, il a exprimé le souhait de rétrocéder à titre gracieux l'une d'elles à la commune de Couffouleux.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Décision Modificative

Monsieur le Maire précise à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il s'agit pour la partie investissement de procéder à un changement de compte pour un montant de 3000 € lié à des frais d'actes non budgétisés et pour la partie fonctionnement de charges sociales non prévues pour un montant de 28 196.80 €.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°3 : Taxe d'aménagement

Le premier Adjoint indique, qu'à compter du 1^{er} mars 2012, une nouvelle taxe dite d'aménagement va être mise en place pour remplacer la Taxe Locale d'Equipement. Elle est destinée également à se substituer d'ici 3 ans à la Participation pour Voies et Réseaux et à la Participation pour Raccordement à l'Egout.

Le calcul de cette taxe prendra également en compte la superficie des annexes (garage, piscine...)

Juridiquement, certaines exonérations sont possibles. De ce fait, l'ensemble des communes de la CORA ont décidé de procéder à des exonérations semblables.

Il est donc proposé d'instituer sur le territoire communal une taxe d'aménagement au taux de 5 %, d'exonérer les logements sociaux ainsi que les immeubles classés parmi les monuments historiques et les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 M2.

Une élue présente s'interroge sur la superficie des futurs locaux de vente des Moussoulars. Il est précisé que ces locaux sont supérieurs à 400 m2 et ne pourront donc pas bénéficier d'une exonération.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°4 : Délégation de préemption urbaine

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de se prononcer sur une délégation permanente en matière de droit de préemption et qu'il propose donc de subdéléguer l'exercice de son droit de préemption à Mr Olivier DAMEZ et à Mr Stéphan CAMOLESE.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité de l'eau en 2010

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport relatif à la qualité et au prix de l'eau a été réalisé par le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la moyenne vallée du Tarn. Après analyse du rapport précité, Monsieur le Maire propose de le valider.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 6 : **Vente d'un terrain**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 avril 2011, il avait été décidé de vendre à l'entreprise DENGASC une parcelle de terrain située dans la zone de la Bouyayo pour un montant de 13 000 €. Afin de signer l'acte, il a été demandé par le notaire de modifier la délibération afin de mettre le nom de la société : SCI La Bouyarié à la place de celui des propriétaires.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 7 : **Demande de subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation d'une station d'épuration dans le quartier du Séquestre**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget 2011, il avait été décidé de réaliser une station d'épuration dans le quartier du Séquestre. Cette construction devant intervenir début 2012, Monsieur le Maire propose de se positionner auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau afin d'obtenir une subvention. L'estimation précise des travaux sera arrêtée dans le courant du mois de novembre.

Accord à l'unanimité.

Subventions aux associations :

Après examen des différentes demandes, il est décidé par l'ensemble des élus d'octroyer :

- 7 404 € à l'école Puységur
- 1 300 € à la MJC
- 200 € aux veillées rabastinoises
- 3 650 € au comité des fêtes de Couffouleux
- 275 € au club d'escrime
- 475 € au club de judo
- 160 € à la joyeuse pétanque

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 8 : **Cotisation pour la formation des agents territoriaux**

Monsieur le Maire indique que, par courrier en date du 15 septembre 2011, le CNFPT a attiré notre attention sur l'abaissement de la cotisation qui va leur être appliquée à compter du 1^{er} janvier.

Cette décision induite par la Loi de finances rectificatives pour 2011, aura des répercussions immédiates sur la formation des agents territoriaux puisqu'ils devront désormais prendre à leur charge les transports ainsi que les repas.

Monsieur le Maire propose donc de soutenir le CNFPT en demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 9 : Demande de subvention au Conseil Général et au Conseil régional pour la mise en place de fourreaux destinés à la fibre optique

Monsieur le Maire précise que la commune de Couffouleux va, systématiquement lors de travaux de voirie importants, s'équiper de fourreaux pour la mise en place ultérieure de la fibre optique. La réalisation des voies piétonnes et des voies cyclables dans le quartier du séquestre devant commencer dans les prochaines semaines, Monsieur le Maire propose de demander au conseil Général et au Conseil Régional une subvention pour la pose de fourreaux dans ce quartier. Le coût des travaux est estimé à 39.494.50 € H.T..

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 10 : Marché complémentaire pour la mise en place de fourreaux

La réalisation des voies piétonnes et cyclables ayant été attribuée, par délibération en date du 7 septembre 2011 à l'entreprise LACLAU pour un montant de 196 403 € H.T, Monsieur le Maire précise qu'il est indispensable que la même entreprise intervienne pour la pose des fourreaux sur ce même chantier. De ce fait, la signature d'un marché complémentaire s'avère nécessaire.

Accord à l'unanimité.

Point sur l'intercommunalité :

Monsieur le Maire indique, à chacun des élus présents, que le rapport d'activité de la CORA vient d'être transmis à la Mairie de Couffouleux.

- **Commission économique :**

L'un des représentants de Couffouleux au sein de la CORA indique que le mardi 18 octobre, une commission économique s'est tenue et que lors des différentes discussions, il a été mentionné le fait que le logo et le site de la CORA devraient être revus dans les prochains mois.

- **Commission des finances :**

Lors de la commission des finances, le projet de convention avec l'association céramique de Giroussens et la CORA a été présenté. Celui-ci stipule qu'une subvention de 65 000 € la première année, 65 000 € la seconde année et 60 000 € la troisième année serait versée à l'association.

Monsieur le Maire indique qu'il a regretté l'absence de représentants de la CORA au sein de l'association dans l'état actuel du projet de convention.

- **Commission mixte : cultures/finances :**

L'élue présente lors de cette commission informe le Conseil Municipal qu'une visite de locaux a été organisée par la CORA le lundi 17 octobre dernier afin d'accueillir la future médiathèque de Rabastens.

Point sur le C.C.A.S.S.

L'Elue représentant le C.C.A.S.S rappelle que lors de la dernière réunion, il a été précisé que 30 demandes avaient été déposées afin de bénéficier du PASS écolier. Cette année, le goûter prévu pour les personnes âgées sera encadré par les membres de l'espace ados qui interviendront également sur la fête de la musique et sur différentes activités liées au sport. Un budget prévisionnel doit prochainement être établi.

Délibération n° 11 : Représentants à la commission intercommunale des impôts directs.

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 27 septembre 2011, le Conseil communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs qui siègera à partir du 1^{er} janvier 2012. La Commune de Couffouleux doit proposer quatre commissaires titulaires et 4 suppléants. Monsieur le Maire propose de désigner comme titulaires :

Monsieur Olivier DAMEZ, Monsieur François ATTALI, Monsieur Guy BELLEGARDE, Madame Claudine ROLLIN

Et comme suppléants :

Madame Gisèle PAGES, Monsieur René LAGANTHE, Monsieur Christophe JUAN, Monsieur Eric LAURENS.

Accord à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle que cette année la cérémonie du 11 Novembre aura lieu le 10 novembre 2011 à 15 h, à l'Eglise de Saint-Pierre-de-Bracou en présence de certaines classes de l'Ecole élémentaire de Couffouleux.

Enfin, Monsieur le Maire indique que Madame Cécile TENEGAL, Trésorière de Rabastens est remplacée, depuis le 1^{er} octobre 2011, par Monsieur Bruno REVERDY, Inspecteur du Trésor public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.

Fait à Couffouleux, le 20 Octobre 2011

Pierre VERDIER,
Conseiller Général du Tarn,
Maire de Couffouleux